

# **REGLEMENT DE LA CHAMPENOISE** **DE LA VALLEE DE LA MARNE**

## **Course chronométrée avec classement sans dégustation sur le circuit**

Le présent règlement s'applique à tous les concurrents.

### **Art. 1**      **INSCRIPTIONS**

- Aucune inscription ne sera prise par téléphone.
- Aucune inscription ne sera prise le jour de la course.
- La course est ouverte à **TOUTE PERSONNE NEE EN 2001** ou AVANT.
- En raison du parcours, la course n'est pas autorisée aux Handisports.
- Les inscriptions sont limitées aux 1 700 premiers inscrits.
- **Le droit d'engagement est fixé à 32 Euros.**
- Le dossier se compose du bulletin d'engagement (individuel ou collectif), de la copie de la licence ou du certificat médical, comme indiqué à l'article 2, et du chèque bancaire ou de la preuve de virement à envoyer à cette adresse :

A.C AY  
BP 49  
51160 AY-CHAMPAGNE

*Pour les virements :*

**IBAN : FR76 30003 01725 00050348971 05**

**BIC : SOGEFRPP**

- **Tout dossier incomplet sera rejeté** et les fonds resteront acquis à l'organisation.
- Les dossiers reçus après la clôture des inscriptions ne seront pas renvoyés, les chèques seront détruits, les virements bancaires resteront acquis à l'organisation.
- Aucune liste d'attente ne sera mise en place après la clôture des inscriptions.
- **Tout engagement est ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.**

**L'inscription sur la liste des engagés, affichée sur le site de la course, vaut confirmation d'inscription.**

### **Art. 2**      **APTITUDE A PARTICIPER (LICENCE OU CERTIFICAT MEDICAL)**

- Licenciés FFA : joindre une photocopie de la licence en cours de validité.
- Non licenciés FFA : joindre un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied **EN COMPETITION** (ou sa copie) datant de moins d'un an au jour de la course.
- Utiliser de préférence le modèle disponible sur notre site (voir certificat médical).

### **Art. 3**      **CHANGEMENT DE NOM**

Jusqu'à 30 jours avant la course, il est possible de réattribuer un dossard contre le bulletin d'engagement. **Cette mesure n'est plus applicable dès la clôture des inscriptions.**

#### **Art. 4**      **DOSSARDS**

Les dossards seront remis le Samedi 25 Mai 2019 de 10h à 14h30 **sur présentation d'une pièce d'identité.**

**N'oubliez pas vos épingles !!!**

**Une fois la ligne franchie : sur présentation de votre dossard, une dégustation de Champagne et une flûte de champagne vous seront offertes.**

#### **Art. 5**      **ECHANGE DE DOSSARD**

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course.

#### **Art. 6**      **GROUPE**

**Un bulletin d'engagement collectif est téléchargeable sur le site.**

Les dossards concernant les engagements collectifs peuvent être regroupés dans une enveloppe au nom du responsable pour les groupes de plus de 8 participants (à spécifier lors de l'engagement).

#### **Art. 7**      **ASSURANCES**

*Responsabilité civile* : Les organisateurs sont couverts par une police souscrite auprès de SWISS LIFE - Contrat n° 8256739

*Individuelle accident* : Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### **Art. 8**      **ANNULATION**

En cas d'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou motif indépendant de la volonté des organisateurs, aucun remboursement ne sera effectué ; ni aucune indemnité versée.

#### **Art. 9**      **DROIT A L'IMAGE**

Les participants autorisent les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prises à l'occasion de leur participation à l'épreuve, et ce pour une durée illimitée.

#### **Art. 10**      **TEMPS LIMITE**

Attention la ligne d'arrivée sera fermée après 2h30 de course.

Après 2h30 : Pas de classement – pas de récompense – pas de ravitaillement.

Par mesure de sécurité, les barrières horaires seront mises en place le long du parcours. Les coureurs hors délai seront mis hors course. La circulation automobile sera rétablie et les signaleurs quitteront leur poste. L'organisation ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident.

**Art. 11**    **TOUT ACCOMPAGNATEUR A VELO EST STRICTEMENT INTERDIT**

**Art. 12**    **IL EST INTERDIT DE COURIR SANS DOSSARD.**

**Art. 13**    **DOUCHES**

Des douches sont à votre disposition à REUIL jusqu'à 18h30.

**Art. 14**    **RECOMPENSES**

- Un Tee-shirt Souvenir est offert à chaque participant.
- Une flûte de Champagne à chaque arrivant en moins de 2h30
- 170 bouteilles de champagne seront tirées au sort sur l'ensemble des 2 courses. La liste des dossards récompensés sera affichée et une bouteille de champagne sera remise **sur présentation du dossard jusque 18h30.**
  
- La remise des prix pour la course chronométrée se déroulera sur la Place Godart à 17h30.

**GRILLE DES PRIX**

**1 grille scratch Femme**

- 1<sup>er</sup> ..... 12 Btlles de Champagne
- 2<sup>ème</sup> .... 8 Btlles de Champagne
- 3<sup>ème</sup> .... 6 Btlles de Champagne
- 4<sup>ème</sup> .... 4 Btlles de Champagne
- 5<sup>ème</sup> .... 2 Btlles de Champagne
- 6<sup>ème</sup> .... 1 Btllle de Champagne
- 7<sup>ème</sup> .... 1 Btllle de Champagne
- 8<sup>ème</sup> .... 1 Btllle de Champagne

**1 grille scratch Homme**

- 1<sup>er</sup> ..... 12 Btlles de Champagne
- 2<sup>ème</sup> .... 8 Btlles de Champagne
- 3<sup>ème</sup> .... 6 Btlles de Champagne
- 4<sup>ème</sup> .... 4 Btlles de Champagne
- 5<sup>ème</sup> .... 2 Btlles de Champagne
- 6<sup>ème</sup> .... 1 Btllle de Champagne
- 7<sup>ème</sup> .... 1 Btllle de Champagne
- 8<sup>ème</sup> .... 1 Btllle de Champagne

## **Art. 15      BOUTIQUE AUX SOUVENIRS**

Des souvenirs à l'effigie de La Champenoise de la Vallée de la Marne sont en vente sur le site : bouteille de champagne, flûte, blida... « Boutique aux Souvenirs »).  
Merci de joindre le bon de commande et le paiement à votre engagement.

**Votre commande sera à retirer au stand « ACCUEIL/BOUTIQUE » à REUIL le jour de la course avant 18h30.**

## **Art. 16      VISITE GUIDEE DU DIMANCHE – AVEC DEGUSTATION**

Une visite guidée d'une exploitation viticole vous est proposée à 10H pour 5 €. Vous y découvrirez toutes les phases de travail de la vigne. Cette initiation sera complétée par une visite de cave avec dégustation. Les étapes de l'élaboration du vin vous seront expliquées. Le champagne n'aura plus de secret pour vous !!!

**Les tickets sont à retirer au stand « TICKETS REPAS/VISITES » à REUIL le jour de la course jusque 18h30.**

## **Art. 17      SOIREE DANSANTE**

Un repas dansant Champenois vous est proposé à partir de 20h00 à la salle des fêtes d'Aÿ-Champagne (près d'Épernay), 35 Boulevard Charles de Gaulle ou à celle de Fleury la Rivière. Merci de préciser lors de votre inscription si vous souhaitez un repas végétarien.

Pour une bonne organisation de la soirée, **merci d'arriver avant 21h.**

Au prix de 30€ (boisson non comprise)  
Menu enfant (< à 10 ans) au prix de 8€

Apéritif d'accueil Offert

Il est possible de payer les boissons non incluses en chèque ou en espèce.

Les repas se font uniquement sur **réservation avant le 30 avril 2019** et *dans la limite de 500 places*. Aucune réservation ne sera possible le jour de la course.

Aucune inscription ne sera possible le jour de la course.

**Les places assises sont réservées aux personnes munies d'un ticket repas (adulte ou enfant).**

**Les tickets seront à retirer au stand "TICKETS REPAS/VISITES" à REUIL le jour de la course jusque 18h30 sur présentation d'une pièce d'identité.**

Pour les groupes, les repas seront enregistrés au nom du Responsable.

## **Art. 18      SUR LE CIRCUIT**

Les dégustations de Champagne sur le circuit sont réservées aux participants de la course festive.

## **Art. 19      ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Les participants s'engagent à ne pas porter plainte contre l'organisation en cas d'accident matériel ou corporel.

L'envoi du bulletin d'inscription entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité, tel qu'il figure sur le site [www.la-champenoise.com](http://www.la-champenoise.com)

**NB : Possibilité de se restaurer sur place (buvette et sandwiches).**

### **IL N'Y A PAS DE DISTRIBUTEUR D'ARGENT A REUIL**

Vous pouvez trouver des distributeurs d'argent à:

Mareuil-le-Port (à environ 4km de Reuil) : 29 avenue Paul Doumer (Crédit Agricole)

Damery ( à environ 8km de Reuil) : 2 rue Alphonse Perrin (Caisse d'épargne)  
45 rue Paul Douce (Crédit Agricole)